

# Nouveaux soupçons de harcèlement à la médecine du travail

Reims santé au travail (RST) est de nouveau secouée par une affaire judiciaire, alors même que l'association vient de déboursier plus de 150 000 € pour en solder plusieurs.

(/id472198/article/2023-04-04/nouveaux-soupcons-de-harcelement-la-medecine-du-travail)



Charlotte Barré, lundi à Reims: «Je souhaitais simplement pouvoir travailler sans être persécutée.» - Aurélien Laudy



Par Guillaume Lévy  
Publié: 4 avril 2023 à 23h27

🕒 5 min

Partage :



L'association chargée de la médecine du travail dans le bassin rémois, qui compte 72 salariés et en suit plus de 73 000, est sous le coup d'une nouvelle procédure sur fond de harcèlement. Une maladie qui semble presque endémique à RST : la structure a connu tragiquement deux suicides en l'espace de quelques semaines (</id414967/article/2022-10-07/suicide-la-medecine-du-travail-reims-un-medecin-condamne-pour-harcelement-moral?>) en 2016, une tentative de suicide en 2020, ou encore une dénonciation de harcèlement moral de la part de l'ancien directeur général, Christophe Dumaire, licencié en 2020 (lire par ailleurs).

La nouvelle affaire oppose Charlotte Barré, Rémoise de 39 ans, occupant depuis 2018 le poste de responsable qualité, à l'association. Pour « *la protéger* », l'avocate de la trentenaire, Me Anne-Claire Moser-Lebrun, a déposé, le 31 mars

aux prud'hommes de Reims, une demande de résiliation judiciaire de son contrat de travail, aux torts de l'employeur.

## En arrêt depuis le 9 janvier

Basée sur des faits de « *harcèlement moral* », cette résiliation pourrait entraîner un licenciement sans cause réelle et sérieuse, voire un licenciement nul, synonymes dans les deux cas de dommages et intérêts à cinq chiffres.

« *Ce n'est pas ça que je voulais*, se justifie Charlotte Barré. *Je souhaitais simplement pouvoir travailler sans être persécutée...* » Mais au fil des mois, « *l'inertie totale des services de RST, alors qu'ils savent très bien ce que je subis* », l'aurait fait « *craquer* ». Depuis le 9 janvier, elle est en arrêt de travail. Après avoir eu des « *idées suicidaires* », elle suit un « *traitement thérapeutique* ».

Selon la requête déposée par son avocate, l'essentiel de ses ennuis serait causé par ses relations avec un de ses collègues, le responsable administratif et financier de RST, Alain Perrinelle, ce que ce dernier conteste.



*“Ce n'est pas normal de laisser une salariée dans ces conditions, encore moins à la médecine du travail, et encore moins quand on a connu les soucis que RST a connus !”*

Pour Me Moser-Lebrun, sa cliente a subi les « *effets dévastateurs* » d'un harcèlement moral de la part de son collègue. Quelques dizaines de mails de celui-ci, figurant dans la procédure, apparaissent comme « *cassants et méprisants* ». En septembre 2020, croyant écrire à l'ancienne présidente Danièle Fancony, Alain Perrinelle s'en prend ainsi, en termes vulgaires, au physique de Charlotte Barré, mais lui envoie (par erreur ?) le message.

## Les horaires de la pause pipi

Dans un autre courriel, il l'accuse d'avoir « *flingué (s)es vacances* ». Le lendemain, il lui signale par écrit les horaires auxquels il est passé « *devant (son) bureau pour aller aux toilettes : 9 h 32, 10 h 48, 11 h 48* », etc. Et « *lui fai(t) grâce des autres jours* »...

L'escalade se poursuit en 2022, jusqu'au moment où la salariée alerte, en octobre, le nouveau président de RST, Christian Blanckaert (syndicat U2P) : « *Travailler à ses côtés devient un stress quotidien (...), je préfère me protéger.* » Les trois mois qui suivent montrent, selon Me Moser-Lebrun, qu'en dépit de quelques réunions, « *rien n'a été fait* ».

Mieux : le 12 décembre, Charlotte Barré reçoit un avertissement car ses enfants étant malades, elle a dû quitter le travail « *à 16 h 29* » au lieu de 16 h 30... Des « *faits inacceptables* » selon la responsable des ressources humaines. Un mois plus tard, la salariée est placée en arrêt, le médecin du travail posant comme diagnostic : « *souffrances au travail +++* ».

### “Je ne fais rien”

Charlotte Barré est certes soutenue par Jacqueline Legardien, présidente (CFTC) de la commission de sécurité, mais guère par le bureau de RST : lors d'une réunion, le 6 février, la trésorière (CGT) de l'association demande « *tout simplement* » de la licencier et fait des calembours embarrassants (« *Charlotte Barré est mal barrée* ») ; le secrétaire attend la suite des événements (« *On sait tous que ça va suivre son cours* ») et le président lâche : « *C'est pour ça que je ne fais rien (...). Si on attaque, on est mort, on sera obligés de payer.* »

Contacté, Christian Blanckaert, qui n'a pas encore eu accès au dossier, conteste tout harcèlement, mais déclare plusieurs fois avoir « *du mal à comprendre* ». L'association Aux Adelphees recherche de nouveau... « *J'ai essayé de discuter avec elle. Elle a un différend avec un salarié, je les ai réunis pour qu'ils s'expliquent et trouvent une solution. Madame Barré a refusé systématiquement le dialogue avec son collègue. Elle n'a manifestement pas envie d'améliorer les relations.* »

Le problème viendrait donc plutôt d'elle, selon le président, qui se vante d'avoir, depuis son élection en 2022, su créer « *une bonne ambiance* » à RST, « *sauf dans ce cas précis que je n'arrive pas à comprendre.* »

## “Je suis plus proche des harcelés que des harceleurs !”

Attaqué par sa collègue, Alain Perrinelle est lui aussi droit dans ses bottes. Il nie avoir un « *ton irrespectueux* », et dit avoir eu d'abord des « *rapports courtois* » avec Mme Barré. S'ils se sont tendus par la suite, ce ne serait pas en raison de sa personnalité reconnue comme « *clivante* » chez RST, mais simplement du fait de son poste. « *Je suis responsable financier, c'est mon rôle d'arbitrer, de faire des choix, et parfois cela crée des incompréhensions.* » Le cadre met aussi en avant son ancienneté : « *Ça fait 25 ans que je suis à RST, j'ai connu tout ce qu'il était possible de connaître... Et je suis plus proche des harcelés que des harceleurs !* »

Interrogée, Me Moser-Lebrun fait elle aussi référence au passé, mais pour défendre au contraire sa cliente : « *Ce n'est pas normal de laisser une salariée dans ces conditions, encore moins à la médecine du travail, et encore moins quand on a connu les soucis que RST a connus !* »

## 60 000 € aux prud'hommes pour l'ex-directeur limogé

Dans « l'affaire Dumaire », du nom de l'ancien directeur de Reims santé au travail, [licencié pour faute grave \(/id189056/article/2020-09-10/licencie-pour-faute-grave-le-directeur-de-reims-sante-au-travail-conteste-tout?\)](/id189056/article/2020-09-10/licencie-pour-faute-grave-le-directeur-de-reims-sante-au-travail-conteste-tout?) le 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'épilogue est venu des prud'hommes de... Laon, le 16 décembre. Le Rémois, aujourd'hui installé en Haute-Savoie, a remporté son bras de fer et a fait reconnaître son licenciement « sans cause réelle et sérieuse », car « entaché d'irrégularité ». RST a été condamné à lui verser 30 000 € de dommages et intérêts (il demandait 93 000 €), et un peu plus de 30 000 € au titre de diverses indemnités. Christophe Dumaire a été débouté sur d'autres points : il n'a pu démontrer qu'il avait subi un « harcèlement moral », ni une « procédure vexatoire ».

~~L'association Aux Adelphe recherche de nouveau~~

L'affaire avait fait grand bruit, rouvrant les hostilités entre les syndicats patronaux gérant RST, surtout la CPME, représentée par la présidente Danièle Fancony, et le Medef, dont M. Dumaire était l'ancien secrétaire marnais. La première avait licencié le second de son propre chef, n'avertissant le conseil d'administration que deux jours après, alors que celui-ci aurait dû se prononcer en amont. C'est ce non-respect qui a entraîné l'irrégularité.

Président depuis un an, Christian Blanckaert (U2P), que certains disent proche du Medef dans sa gestion, assume avoir voulu « solder l'affaire ». « *RST a été condamné à payer une somme qui me semble raisonnable, donc je n'ai*

*pas voulu faire appel, j'ai préféré tourner la page. »*

## **100 000 € pour réintégrer les auteurs d'intrusions**

C'est l'un des sujets qui ont fait polémique à RST, et que le nouveau président a voulu régler, quitte à sortir le chéquier. Au printemps 2021, des intrusions dans des dossiers médicaux de salariés (</id252732/article/2021-04-27/reims-violations-repetees-du-secret-medical-la-medecine-du-travail/>) étaient dénoncées par la présidente de RST, une enquête était ouverte pour violation du secret médical, et des salariés mis à pied ou licenciés. « Concernant les intrusions, j'ai aussi voulu tourner la page », explique le président Christian Blanckaert, pour qui « il n'y a pas d'intention de nuire ». « J'ai contacté les cinq personnes incriminées pour trouver un accord. Ils ont abandonné les poursuites aux prud'hommes et j'ai abandonné la procédure au pénal, ce qui a conduit la justice à classer ce dossier. » Le procureur de Reims confirme « le classement du dossier, en raison du désistement du plaignant et de la mise en œuvre de mesures internes. »

M. Blanckaert confirme avoir « réintégré la personne licenciée et rétabli dans leurs droits les quatre personnes mises à pied », et les avoir « indemnisées des jours de travail non payés : le total des indemnités dépasse les 100 000 € », chiffre-t-il. Seule procédure en cours : l'ex-administrateur (CFDT) Jean-Marie Hommet, dont le dossier avait été « visité », ne veut pas en rester là. Son avocat a « demandé copie du dossier pénal au parquet pour, selon le contenu, saisir le juge d'instruction ou bien faire un recours hiérarchique au procureur général ».

L'association Aux Adelphe recherche de nouveau...

